
Nombre de membres en exercice : 8 **Procès-verbal de la Séance extraordinaire du 09 Janvier 2025**
L'an deux mille vingt-cinq et le neuf Janvier l'assemblée régulièrement convoquée le sept Janvier 2025, s'est réunie en séance extraordinaire sous la présidence de Ernest HAMM
Sont présents : Ernest HAMM, Frédéric RICHERT, Grégory MOTSCH, Franck LOUTRE, Fanny HAESSIG, Jordan MAHDADI, Yannick MARTIN
Présents : 7
Votants : 8 **Excusés avec procuration :** Pierre ELLMANN par Frédéric RICHERT

Excusés : /

Absents : /

Secrétaire de séance : Fanny HAESSIG

Agent public présent : Véronique GILLES

Public présent : /

Ordre du jour :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du PV de la séance du 16 Décembre 2024
3. Validation du caractère d'urgence de convocation du Conseil Municipal
4. Ajout d'un point à l'ordre du jour
5. Décision modificative exceptionnelle du budget
6. Taxe d'aménagement
7. Taxe foncière

Le Maire ouvre la séance à 19 h 05

Il explique la raison de la séance extraordinaire afin de voter les taxes d'aménagement et foncière pour cette année : point 3, et propose au point 4 un ajout d'une délibération.

Délibération n° 2025 01 01 : Désignation du secrétaire de séance

Le Maire propose de nommer Mme Véronique GILLES, secrétaire général de Mairie présente, comme secrétaire de cette séance. Code l'article L2541-6 du CGCT.
Mme Fanny HAESSIG se porte volontaire pour assurer cette fonction.
Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, ainsi que l'article L.2541-6 pour les conseils municipaux des communes d'Alsace-Lorraine.
Mme Fanny HAESSIG est nommée secrétaire de séance du Conseil Municipal du 09 Janvier 2025.

Pour : 5

Contre : 2

Abs. : 1

Délibération n°2025 01 02 : Approbation du PV de la séance du 16 Décembre 2025

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à approuver le Procès-verbal du 16 Décembre 2025.

Il expose le procès-verbal élaboré par la secrétaire de séance présentant les extraits de PV transmis par mail le 8 Janvier 2025.

Le Maire soumet pour approbation le Procès-Verbal élaboré par le Maire et la secrétaire générale de Mairie finalisé et complété les points manquants en divers, ainsi que le commentaire du Maire en fin de celui-ci et sans autres commentaires proposés.

Pour : 2

Contre : 4

Abs. : 2

Délibération n°2025 01 03 : Validation du caractère d'urgence de convocation du Conseil Municipal

Monsieur le Maire rappelle l'article L2541-2 du Code général des Collectivités Territoriales : « Le délai de convocation est fixé à trois jours francs. En cas d'urgence, le délai peut être abrégé par le maire à un jour.

L'urgence vient de la nécessité pour définir les taxes d'aménagement et foncières pour 2025.

Pour : 8

Contre : 0

Abs : 0

Délibération n°2025 01 04 : Ajout d'un point à l'ordre du jour

Le Maire propose au Conseil Municipal d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour : « Décision modificative exceptionnelle du budget »

Pour : 8

Contre : 0

Abs : 0

Délibération n°2025 012 05 : Décision modificative exceptionnelle du budget

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2024, étant insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et d'approuver les décisions modificatives suivantes suite aux différents échanges avec la trésorerie et la Chambre Régionale des Comptes :

	Article/chapitre à débiter (-)	Montant	Article/chapitre à créditer (+)	Montant
Fonctionnement	012 Charges de personnel	7700.00 €	6411 Personnel titulaire 6413 Personnel non titulaire	900.00 € 5 000.00 €

Investissement	014 Impôts et taxes	334.00 €	6450 Charges sécurité sociale et prévoyance 6470 Autres charges sociales 739112 Dégrèv. Taxe habit./logements vacants	2 000.00 € - 200.00 € 334.00 €
	65 Autres charges de gestion	850.00 €	65311 indemnités de fonction	850.00 €
	066 Charges financières	1 239.00 €	66111 Intérêts réglés à l'échéance	1 239.00 €
	16 Emprunts et dettes assimilées	8 726.00 €	1641 Emprunts	8 726.00 €
	21 Immobilisations corporelles	936.00 €	Autres terrains	936.00 €

Pour : 3

Contre : 2

Abs : 3

M. Franck LOUTRE quitte la séance à 20 h 24

M. Yannick MARTIN quitte la séance à 20 h 30

Délibération n°2025 01 06 : Taxe d'aménagement

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.331-1 et suivants ;

Vu les délibérations du Conseil municipal n°2019-09-04 du 19 septembre 2019, n°2020-10-10 du 16 octobre 2020, n° 2021-10-04 du 22 octobre 2021, n° 2022-09-03 du 9 septembre 2022 et n°2023-06-07 du 9 juin 2023 ;

Le conseil municipal, après avoir délibéré, DECIDE

- De maintenir **sur l'ensemble du territoire communal**, la taxe d'aménagement au taux de **2%**.
- De reconduire l'institution d'une taxe d'aménagement de secteur **sur la parcelle section F n°427** dans le périmètre constructible de l'AFUA Hundert, en zone A de la carte communale, au taux de **20%**.
- D'exonérer totalement en application de l'article L.331-9 du code de l'urbanisme,

- Les locaux à usage industriel et leurs annexes ;
 - Les commerces de détail d'une surface de vente inférieure à 400 mètres carrés ;
 - Les immeubles classés parmi les monuments historiques ou inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.

La présente délibération sera reconduite annuellement.

Elle est transmise au service de l'Etat chargé de l'urbanisme dans le département.

Pour : 3 Contre : 0 Abs : 3

Délibération n°2025 01 07 : Taxe foncière

Le Maire présente à l'assemblée l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2025 adressé par la Direction des Finances Publiques.

Cette année, la taxe foncière pourrait augmenter de +1.7 %

Le Maire propose de ne pas augmenter cette taxe foncière en 2025 et de laisser les taux à :

- Taxe foncier bâti : 25,21%
 - Taxe foncier non bâti : 41,62%

Pour : 5 Contre : 0 Abs : 1

Décisions du Maire :

Divers – informations :

- Anniversaires : Charles GIRARDIN 80 ans
 - Cadeaux de Noël des enfants : remerciements à Véronique, Sandra et Grégory pour les achats et la préparation.
 - Fête des aînés 9 février : le menu de Arnaud BOUR a été choisi

M. Jordan MAHDADI quitte la séance à 20 h 40

- ## - Détail et choix du menu

Le Maire clos la séance à : 20 h 50

Commentaires :

Monsieur le Maire :

Madame Fanny HAESSIG :

Procès-Verbal établi le 17 Mars 2025

Le Maire, Ernest HAMM

Le secrétaire de séance, Fanny HAESSIG

Colucci

